

Mesure du taux de fuite des enceintes de confinement

La société ATENA vous propose d'effectuer ce type de contrôle, en fonction de la classe d'étanchéité de l'enceinte demandée. Les méthodes de mesure sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

A sa mise en service, ce type d'installation doit être soumis à un contrôle du taux de fuite horaire pour vérifier que la classe d'étanchéité de l'enceinte est bien celle demandée au cahier des charges. Si l'enceinte constitue un élément important pour la sûreté (E.I.S), un contrôle normatif doit être effectué après chaque opération qui en interrompt l'étanchéité.

L'A.I.E.A recommande, en exploitation, un contrôle systématique au moins bisannuel, tandis que les recommandations préconisent plutôt un contrôle annuel.

Ce contrôle est indispensable pour dégager votre responsabilité en cas d'incident.

Les prestations de services qu'ATENA met à votre disposition répondent aux exigences de l'arrêté Assurance Qualité du 10/08/84. Elles sont réalisées rapidement dans le cadre de prix très compétitifs.

Taux de fuite Tf	Classe d'étanchéité selon NF M 62-200 12/1982	Classe d'étanchéité selon ISO 10 648-2 12/1994	Méthode de mesure
$Tf \leq 5.10^{-4} h^{-1}$	Classe 1	Classe 1	Oxyfuit
$Tf < 2.5.10^{-3} h^{-1}$	Classe 2	Classe 2	Oxyfuit préconisé
$Tf < 10^{-2} h^{-1}$	Classe 2	Classe 3	Remontée de pression
$Tf < 10^{-1} h^{-1}$	Classe 3	Classe 4	Remontée de pression

1. TEST OXYFUIT

1.1. PRESTATION DE LA SOCIETE ATENA

ATENA se charge :

- du transport des appareils de mesure,
- des raccordements des appareils sur l'enceinte,
- des mesures de contrôle effectué sous assurance qualité,
- de déterminer la classe effective de l'enceinte.

☞ Toutes les prestations répondent aux exigences de l'arrêté A.Q. du 10/08/84.

☞ Un rapport d'essais concrétise les opérations de contrôle auquel est joint un enregistrement de l'essai.

IL EST ENSUITE CERTIFIE PAR L'IPSN.

1.2. OPERATIONS PREPARATOIRES A LA CHARGE DU CLIENT

Conformément à la norme, l'enceinte de confinement doit être contrôlée équipée de ses différents appareillages.

Pour faciliter l'installation, une zone devra être dégagée à proximité de l'enceinte à contrôler, d'une surface de 4 m² au minimum.

L'enceinte doit être munie :

- de deux raccords de type STAUBLI de 10 mm, 1/4" gaz ou PNEUROP DN40 pour le branchement des appareils.

En cas de mesures sur des enceintes contaminées, des dispositions particulières seront appliquées. (Nous contacter préalablement).

2. TEST DE REMONTEE DE PRESSION

2.1. PRESTATION DE LA SOCIETE ATENA

ATENA se charge :

- du transport des appareils de mesure,
- des raccordements des appareils sur l'enceinte,
- des mesures de contrôle selon la procédure qualité par l'IPSN,
- de déterminer la classe effective de l'enceinte.

☞ Toutes les prestations répondent aux exigences de l'arrêté A.Q. du 10/08/84.

☞ Un rapport d'essais concrétise les opérations de contrôle auquel est joint un enregistrement de l'essai.

2.2. OPERATIONS PREPARATOIRES A LA CHARGE DU CLIENT

Conformément à la norme, l'enceinte de confinement doit être contrôlée équipée de ses différents appareillages.

Avant l'intervention d'ATENA, un balayage de l'enceinte en gaz neutre (azote ou argon), pendant au moins huit heures est demandée.

Pour faciliter l'installation de l'OXYFUIT, une zone devra être dégagée à proximité de l'enceinte à contrôler, d'une surface de 4 m² au minimum.

L'enceinte doit être munie :

- de deux raccords STAUBLI de 10 mm pour le branchement de l'OXYFUIT.

La fourniture des fluides nécessaires aux mesures est à la charge du client.

En cas de mesures sur des enceintes contaminées, des disposition particulières seront appliquées. (Nous contacter préalablement).

3. DELAIS D'INTERVENTION

Pour une intervention d'ATENA dans des conditions normales, le délai habituellement garanti est de l'ordre de quinze jours à dater de la réception d'un courrier ou d'un fax de commande.